



N° 389-2014/ARR/DC/SPHC

Date du : 17/02/2014

Rapport
à
la présidente de l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ancienne gendarmerie de Plum, section Plum, commune du Mont-Dore

PJ : un projet d'arrêté

Par courrier en date du 15 septembre 2005, la mairie du Mont-Dore a établi une liste prévisionnelle des sites à protéger dans sa commune. Pour faire suite à cette demande et dans le cadre de sa politique de protection du patrimoine historique, la province Sud a sollicité l'avis du Haut-commissaire sur la protection de l'ancienne gendarmerie de Plum par courrier le 30 mai 2013. En réponse à celui-ci, monsieur Jean-Jacques BROT, Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie a répondu favorablement à la mesure de protection envisagée. De plus, une réunion s'est tenue le 13 septembre dernier à la caserne Gally Passebosc. A cette occasion, les Forces Armées de Nouvelle-Calédonie ont indiqué ne pas s'opposer à une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ancienne gendarmerie.

Ce bâtiment de typologie architecturale militaire du 19^{ème} siècle a été construit entre 1891 et 1896 et fait suite à l'augmentation de la criminalité dans la région. Aujourd'hui en ruine, mais debout et enchâssé dans un banian, il constitue une véritable curiosité historique et naturelle.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable pour l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de l'ancienne gendarmerie de Plum, considérant que la conservation de cette bâtisse présente un intérêt public en raison de sa valeur historique.

Tel est l'objet du présent arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.